

SMCP

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 83 871 608,70 euros
Siège social : 49 rue Etienne Marcel, 75001 Paris
819 816 943 RCS Paris

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société vous informe par le présent rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du même Code concernant les attributions gratuites d'actions.

1. Plan d'attribution gratuite d'actions de juillet 2021

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 4 juin 2020 a, dans sa 29ème résolution à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Cette autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du 4 juin 2020.

Le Conseil d'administration de la Société du 28 avril 2021 sur la base de l'autorisation susvisée accordée par l'Assemblée générale du 4 juin 2020, a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre par la Société au profit de certains cadres du groupe SMCP, à l'exclusion des mandataires sociaux de la Société (les « **Managers** » ou les « **Bénéficiaires** »).

L'acquisition de ces actions est soumise à (i) des conditions de présence (pendant toute la durée de la période concernée indiquée ci-dessous) et (ii) des conditions de performance interne pour 70 % (l'atteinte d'un niveau d'EBIT), des conditions de performance externe pour 20 % (dépendant d'un objectif de TSR par rapport au TSR médian des sociétés intégrées à l'indice *CAC Mid and Small*) et d'objectifs RSE pour 10 %.

Les actions de performance seront définitivement acquises aux Bénéficiaires (sous réserve du respect des conditions de présence et de performance) par moitié, au terme de deux périodes d'acquisition de deux et trois ans débutant à la date d'attribution, ainsi:

- une moitié des actions attribuées sera définitivement acquise et livrée aux Bénéficiaires le 30 septembre 2023; et
- une moitié des actions attribuées sera définitivement acquise et livrée aux Bénéficiaires le 30 septembre 2024.

Actions attribuées gratuitement en 2021	
Date de l'assemblée générale des actionnaires	4 juin 2020
Date du Conseil d'administration	28 avril 2021
Nombre total d'actions attribuées	61 289 (représentant 0,08 % du capital social)
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	0
Mandataires sociaux :	Néant

Type d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées (en euros) ¹
Actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun des mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	Néant	Néant
Actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Néant	Néant
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	61 289	395 388
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.	Nombre total : 61 289	395 388

2. Plan d'attribution d'actions gratuites de décembre 2021

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 juin 2021 a, dans sa 42ème résolution à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Cette autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du 17 juin 2021.

Le Conseil d'administration de la Société du 14 décembre 2021, sur la base de l'autorisation susvisée accordée par l'Assemblée générale du 17 juin 2021, a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre par la Société au profit de certains cadres du groupe SMCP, en ce compris les mandataires sociaux de la Société (les « **Managers** » et les « **Bénéficiaires** »).

Actions attribuées gratuitement en 2021	
Date de l'assemblée générale des actionnaires	17 juin 2021
Date du Conseil d'administration	14 décembre 2021
Nombre total d'actions attribuées	5 110 (représentant 0.01 % du capital social)
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	0
Mandataires sociaux :	Néant

¹ Sur la base d'une valeur d'action correspondant à la moyenne des cours de bourse des 20 derniers jours précédant le 30 juin 2021, soit 7,00 euros et après prise en compte d'une décote liée au critère de performance externe.

Type d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées (en euros) ²
Actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun des mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	Néant	Néant
Actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Néant	Néant
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	50	360
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.	Nombre total : 5 110	36 741

3. Plan d'attribution d'actions gratuites de janvier 2022

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 juin 2021 a, dans sa 42ème résolution à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Cette autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du 17 juin 2021.

Le Conseil d'administration de la Société du 14 décembre 2021, sur la base de l'autorisation susvisée accordée par l'Assemblée générale du 17 juin 2021, a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre par la Société au profit de certains cadres du groupe SMCP, en ce compris les mandataires sociaux de la Société (les « **Managers** » et les « **Bénéficiaires** »).

L'acquisition de ces actions est soumise à (i) des conditions de présence (pendant toute la durée de la période concernée) et (ii) des conditions de performance interne pour 70% (l'atteinte d'un niveau d'EBIT), des conditions de performance externe pour 20% (dépendant d'un objectif de TSR par rapport au TSR médian des sociétés intégrées à l'indice *CAC Mid and Small*) et d'objectifs RSE pour 10%.

Les actions de performance seront définitivement acquises aux Bénéficiaires (sous réserve du respect des conditions de présence et de performance) par moitié, au terme de deux périodes d'acquisition de deux et trois ans débutant à la date d'attribution ainsi :

- une moitié des actions attribuées sera définitivement acquise et livrée aux Bénéficiaires le 31 mars 2024 ; et
- une moitié des actions attribuées sera définitivement acquise et livrée aux bénéficiaires le 31 mars 2025.

² Sur la base d'une valeur d'action correspondant à la moyenne des cours de bourse des 20 derniers jours précédant le 31 décembre 2021, soit 7,19 euros.

Actions attribuées gratuitement en 2021	
Date de l'assemblée générale des actionnaires	17 juin 2021
Date du Conseil d'administration	14 décembre 2021
Nombre total d'actions attribuées	663 900 (représentant 0.88 % du capital social)
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	98 100
Mandataires sociaux : Madame Isabelle Guichot	98 100

Type d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées (en euros) ³
Actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun des mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	Madame Isabelle Guichot : 98 100	650 323
Actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Néant	Néant
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	267 500	1 773 306
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.	Nombre total : 663 900	4 401 113

4. Plan d'attribution d'actions gratuites de janvier 2022 (Fondateurs)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 juin 2021 a, dans sa 42ème résolution à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Cette autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du 17 juin 2021.

Le Conseil d'administration de la Société du 14 décembre 2021, sur la base de l'autorisation susvisée accordée par l'Assemblée générale du 17 juin 2021, a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre par la Société au profit de certains cadres du groupe SMCP, en ce compris les mandataires sociaux de la Société (les « **Managers** » et les « **Bénéficiaires** »).

L'acquisition de ces actions est soumise à (i) des conditions de présence (pendant toute la durée de la période concernée) et (ii) des conditions de performance interne pour 70% (l'atteinte d'un niveau d'EBIT), des conditions de performance externe pour 20% (dépendant d'un objectif de TSR par rapport au TSR médian des sociétés intégrées à l'indice *CAC Mid and Small*) et d'objectifs RSE pour 10%.

³ Sur la base d'une valeur d'action correspondant à la moyenne des cours de bourse des 20 derniers jours précédant le 31 décembre 2021, soit 7,19 euros et après prise en compte d'une décote liée au critère de performance externe.

Les actions de performance seront définitivement acquises aux Bénéficiaires (sous réserve du respect des conditions de présence et de performance) par moitié, au terme de deux périodes d'acquisition de deux et trois ans débutant à la date d'attribution ainsi :

- une moitié des actions attribuées sera définitivement acquise et livrée aux Bénéficiaires le 31 mars 2024 ; et
- une moitié des actions attribuées sera définitivement acquise et livrée aux bénéficiaires le 31 mars 2025.

Actions attribuées gratuitement en 2021	
Date de l'assemblée générale des actionnaires	17 juin 2021
Date du Conseil d'administration	14 décembre 2021
Nombre total d'actions attribuées	323700 (représentant 0.43 % du capital social)
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	323 700
Mandataires sociaux :	
Madame Evelyne Chétrite	122 000
Madame Judith Milgrom	122 000
Monsieur Ilan Chétrite	79 700

Type d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées (en euros)⁴
Actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun des mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	Madame Evelyne Chétrite : 122 000 Madame Judith Milgrom: 122 000 Monsieur Ilan Chétrite: 79 700	808 760 808 760 528 346
Actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Néant	Néant
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Néant	Néant
Actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.	Nombre total : 323 700	2 145 866

⁴ Sur la base d'une valeur d'action correspondant à la moyenne des cours de bourse des 20 derniers jours précédant le 31 décembre 2021, soit 7,19 euros et après prise en compte d'une décote liée au critère de performance externe.